# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-6-66 510563

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**ÉDITION DE LA STATION DE RENNES** (Tél. 40-00-74)
(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MAYENNE, MORBIHAN, ORNE)

*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Route de Fougères - RENNES, (face à l'Hippodrome)*
C. C. P. : RENNES 9.404-94

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Supplément n° 1 au Bulletin n° 69

20 JUIN 1966

/AVERTISSEMENTS/

## POMMIER - POIRIER

CARPOCAPSE - Effectuer un nouveau traitement le 22 ou le 23 Juin.

TAVELURES - Ajouter un fongicide anti-tavelures à la bouillie préparée contre le Carpocapse.

## POMME DE TERRE

MILDIOU - Renouveler dès que possible le traitement préconisé par avis du 10 Juin. Toutes les cultures devront être protégées pour le 24 au plus tard.

Les cultures de la Mayenne n'ayant pas encore été traitées devront l'être cette semaine.

## TOMATE

MILDIOU - Effectuer un premier traitement avec l'un des fongicides employés contre le Mildiou de la pomme de terre.

/INFORMATIONS/

## CHOU-FLEUR

MOUCHE DU CHOU - Afin de limiter les dégâts de cet insecte dans les planches de repiquage, il est nécessaire d'effectuer, dès cette semaine, une pulvérisation avec un insecticide à base d'ester phosphorique (Diéthion, Carbophénothion, Fenthion... etc). Ce traitement sera renouvelé 12 à 15 jours plus tard.

Pour être efficaces, ces pulvérisations doivent être abondantes de manière à bien mouiller le collet des plantes.

P. 147

.../...

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

## CAROTTE

MOUCHE DE LA CAROTTE (Nord-Finistère)

Des mouches de la carotte ont été observées dans de jeunes cultures du Nord-Finistère. Des dégâts peuvent apparaître au cours des prochaines semaines. Afin de les limiter, effectuer les mêmes traitements que ceux indiqués ci-dessus contre la Mouche du chou.

Dans ce cas également, les pulvérisations devront être abondantes et dirigées, dans toute la mesure du possible, sur le collet des plantes.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

F. BARBOTIN et G. PAITIER.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

J. DELOUSTAL.